

l'affecter à des services médicaux par l'entremise du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

● (5.40 p.m.)

Je ne critique aucunement les efforts que les responsables de la santé nationale et du bien-être social ont déployés pour fournir ces services au moyen des seuls fonds dont ils disposaient. Ce que je veux dire, c'est qu'au cours des années, ils ont dû confiner leur activité à cette vieille politique de l'aumône. Il faut qu'on soit à l'article de la mort pour recevoir un peu d'aide nécessaire en pareil cas. Nous avons peut-être construit des hôpitaux et payé des médecins, mais les directives mêmes dont le ministre a parlé et sa déclaration d'aujourd'hui indiquent que le gouvernement fédéral ne semble pas disposé à dépasser le principe de l'aumône en matière de services de santé pour les Indiens et les Esquimaux.

Voilà le fond de la question qu'a mis en évidence l'inepte gâchis qui s'est produit depuis deux ou trois semaines. J'espère que non seulement les ministres, mais aussi les députés en général, reconnaîtront tout le réalisme de la situation qui nous a maintenant été révélée clairement. D'après le vieux dicton, qui sème le vent récolte la tempête. Indirectement, je pense que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est fait prendre par la tempête soulevée en partie par les actes du ministre des Affaires indiennes.

L'hon. M. Laing: Il a récolté le vent aujourd'hui.

M. Barnett: C'aurait bien pu être la tempête. J'allais ajouter que les crédits supplémentaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien prévoient, à un poste, des fonds accrus pour un domaine de l'activité de la direction des Affaires indiennes qui mérite plus d'éloges que n'importe quel autre. Il s'agit d'une augmentation des fonds consacrés à l'instruction des Indiens. Le ministre des Affaires indiennes a rappelé plus d'une fois ici que nous augmentons considérablement ces fonds depuis quelques années. Ce programme n'a reçu que des éloges de la Chambre.

L'hon. M. Laing: Mon honorable ami accepterait-il de répondre à une question?

M. Barnett: Peut-être, monsieur le président.

L'hon. M. Laing: Serait-il d'avis qu'on maintienne un engagement perpétuel obligeant les contribuables canadiens à financer les soins médicaux de tous les Indiens, dont plusieurs centaines travaillent actuellement pour le gouvernement du Canada?

M. Barnett: Si le ministre pose la question de cette façon, je réponds: certainement pas. A mon avis, poser la question, c'est, en un sens, y répondre, et c'est exactement là où je voulais en venir. Peut-être le ministre aura-t-il l'indulgence de m'écouter encore quelques minutes.

Je disais que dans les crédits supplémentaires, on prévoit pour son ministère des fonds additionnels pour l'éducation des Indiens. Nous affectons donc crédits à cette fin, et cela me ramène, en fait, à mon point de départ. Maintenant qu'il y a plus d'Indiens instruits, ceux-ci ne se contenteront plus de directives paternalistes qui leur viennent du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ils n'accepteront plus des interventions comme celles-là. De plus en plus, ils vont demander, et nous en avons vu des signes avant-coureurs, à jouer pleinement de leurs droits de citoyens du Canada dans ce domaine, tout comme le reste de la population. Cela veut dire, à mon avis, que nous ne devons pas nous arrêter là où le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous amène quand il dit que nous allons laisser intacts les services qu'on se proposait de réduire. Nous devons entrer carrément et de façon plus directe dans ce domaine, ce qui rendra caduque toute considération comme celles qu'implique la question du ministre.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur la question, car je m'en prendrais à un ensemble de problèmes qui, à mon sens, sont de la compétence du ministre des Affaires indiennes. Je tiens cependant à signaler que c'est la raison pour laquelle j'ai décidé de soulever ma question maintenant. Le sujet à l'étude, d'après les statuts du Canada, relèvent principalement des fonctions administratives du ministre des Affaires indiennes.

Je ne m'attends pas à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social décide de lui-même de s'engager au-delà du point où il nous a laissés tantôt, en exprimant, qu'il l'admette ou non, ses regrets de ce qui a été fait et son désir de faire mieux. Si nous ne modifions pas la situation qui soulève l'inquiétude du public et selon laquelle les services dépendent du gré et de la fantaisie du gouvernement du moment, ou du montant d'argent que vote le Parlement pour une